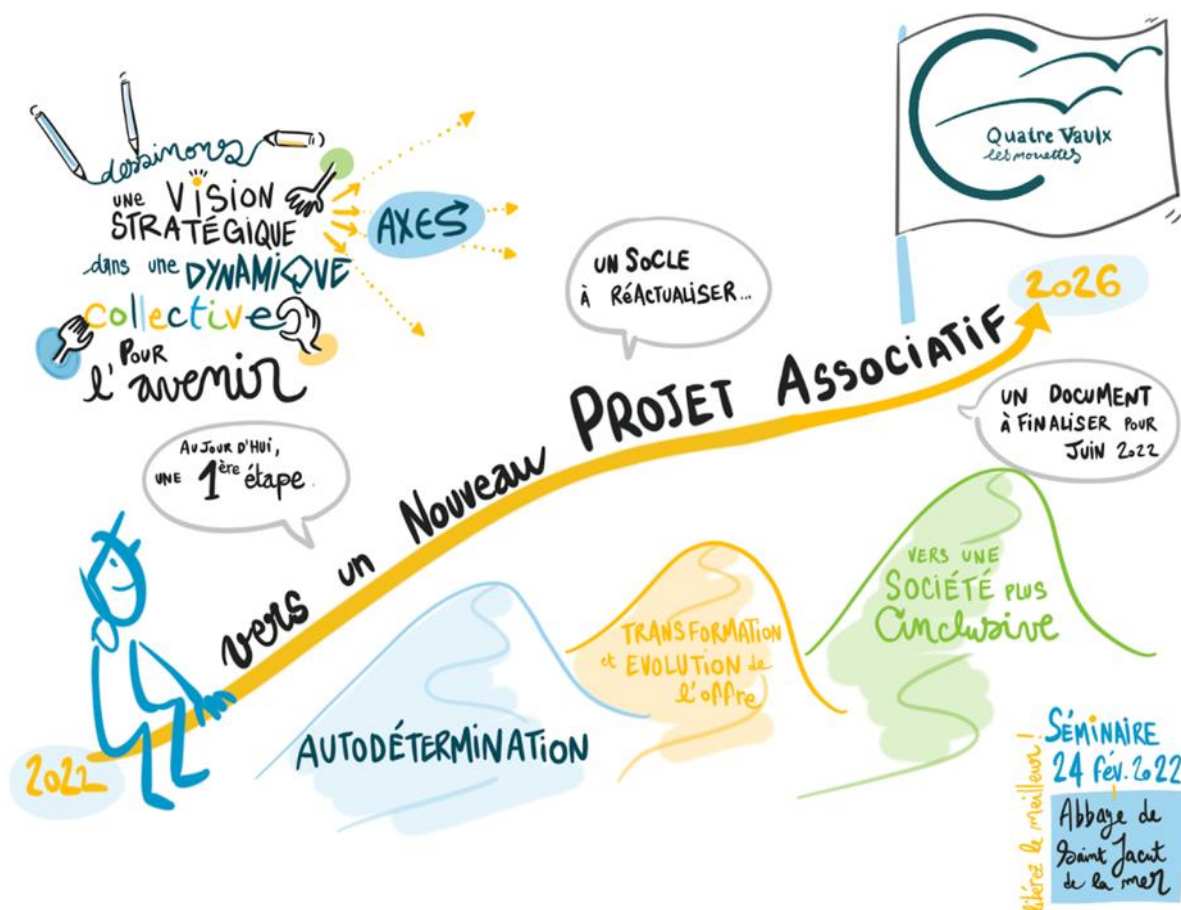




Quatre Vaux
Les Mouettes

ASSOCIATION QUATRE VAULX LES MOUETTES

PROJET ASSOCIATIF



Les visuels du projet ont été élaborés lors du séminaire du 24/02/2022, par Agnès PAYRAUDEAU,
Facilitatrice graphique

agnès payraud

Préambule

L'Association 4 Vaulx les Mouettes à Saint Cast Le Guildo a été créée en 1967 sous la dénomination Association les Mouettes¹.

C'est une association à but non lucratif qui n'a pas la recherche du gain financier comme objectif mais celui de l'intérêt général. Ceci, en gérant de façon rigoureuse les fonds publics qui lui sont octroyés pour réaliser ses missions.

Son projet est porté par des administrateurs bénévoles, engagés et militants qui associent les autres parties prenantes de l'Association - personnes accueillies, familles, professionnels, partenaires, organismes de contrôle - à la réflexion et à la mise en œuvre des orientations.

L'Association exerce ses activités au bénéfice d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation de vulnérabilité. Elle gère des établissements, des services et des dispositifs répartis principalement sur plusieurs communes de l'est du département des Côtes d'Armor.

La diversité de publics accueillis et de structures est le résultat d'un long processus de développement et, la dynamique de l'Association est de s'adapter aux besoins des personnes, innover, inventer pour leur bien-être et leur épanouissement.

Le présent projet associatif actualise celui qui a été réalisé en 2016.

Ce travail a été l'occasion de réaffirmer les fondamentaux de l'Association que sont notamment, les valeurs et leur mise en œuvre ainsi que sur les objectifs stratégiques pour les cinq années à venir.

La méthode retenue a été d'amorcer la réflexion en organisant un séminaire associatif le 24 février 2022.

Ce séminaire a rassemblé soixante personnes représentant différentes parties prenantes de l'Association² : administrateurs, équipes de direction et d'encadrement, équipes d'accompagnement, représentants du CSE, familles.

La réflexion a porté sur la mise en avant des valeurs de l'Association et la définition des concepts d'autodétermination et d'évolution de l'offre au service de la démarche inclusive. A la suite, le travail s'est poursuivi avec un comité de pilotage.

Le projet associatif est donc le résultat de la réflexion et du travail de plusieurs parties prenantes de l'Association.

¹ L'Association a pris la dénomination actuelle - Association 4 Vaulx Les Mouettes - en 2001

² Les parties prenantes de l'Association sont : les administrateurs, les professionnels, les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches, les bénévoles, les différents partenaires.

Les valeurs et l'éthique de l'Association Quatre Vaulx Les Mouettes



Une valeur, c'est ce qui fait l'objet d'une préférence morale pour un groupe et qui fonde sa différence ainsi que sa spécificité.

Concrètement c'est ce qui paraît au groupe défendable, juste et beau.

Selon Paul Ricoeur, l'éthique vise une « vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes ».

A ce titre, la réflexion éthique guide les actions menées au sein d'une organisation par chacun et ce, et à tous les niveaux, de la gouvernance jusqu'aux projets personnalisés pour les enfants et adultes en situation de vulnérabilité.

Au regard de ces définitions, de la réflexion lors du séminaire puis avec le comité de pilotage, les valeurs suivantes ont été retenues :

- La reconnaissance de la personne dans sa singularité
- L'engagement
- L'ouverture

LA RECONNAISSANCE DE LA PERSONNE DANS SA SINGULARITE

RECONNAISSANCE

C'est considérer chaque personne avec égard et avec ses différences, au sein du groupe ainsi qu'individuellement.

En ce qui concerne la personne en situation de vulnérabilité, cela signifie, la prendre en compte dans sa globalité avec son potentiel, son histoire, ses difficultés, son parcours, ses attentes, ses envies, ses besoins, ses projets.

La réflexion éthique qui guide la mise en œuvre de cette valeur concerne toutes les personnes (les salariés, les personnes accueillies, les familles, etc.) :

- Le respect des personnes
- L'écoute bienveillante, le dialogue,
- L'ouverture aux autres et aux idées nouvelles et/ou différentes, la collaboration pour aller plus loin ensemble
- La reconnaissance de la personne en situation de vulnérabilité comme étant actrice de son chemin et de ses choix,
- Une attention à l'expression de ses souhaits et attentes, à l'évaluation régulière de ses capacités

L'ENGAGEMENT



C'est défendre des choix sociétaux, promouvoir les intérêts et les droits des personnes plus vulnérables, avoir de l'enthousiasme, partager, prendre position, décider pour l'intérêt général. C'est aussi tenir dans le temps.

La réflexion éthique qui guide la mise en œuvre de cette valeur concerne toutes les personnes (les salariés, les personnes accueillies, les familles, etc.) :

- La volonté d'aller toujours plus loin et de progresser pour le mieux-être de tous
- La solidarité, l'entraide et la collaboration avec d'autres pour atteindre les objectifs fixés
- L'association du bénévolat et de la ténacité des administrateurs au professionnalisme et à la persévérance des personnels, pour faire grandir un projet commun
- Le respect du rôle de chaque partie prenante de l'Association
- Le sens des responsabilités de chacun

L'OUVERTURE



C'est à la fois faire ensemble au sein de l'Association et agir avec d'autres au sein d'un réseau et en partenariat, sur la base de complémentarités et de valeurs communes. C'est, au niveau individuel et collectif, apprendre à se connaître, à vivre ensemble, à s'ouvrir aux autres, à partager son expérience, échanger, en vue d'améliorer la qualité de l'accompagnement et l'inclusion des personnes.

La réflexion éthique qui guide la mise en œuvre de cette valeur concerne toutes les personnes (les salariés, les personnes accueillies, les familles, etc.) :

- La force de l'élan, le goût pour la créativité, l'innovation
- La recherche de l'adaptation continue et dynamique
- La pratique de la main tendue vers l'autre et la collaboration ainsi que le développement du recours au bénévolat et/ou au mécénat de compétence et d'expertise
- Le décloisonnement tant au sein de l'Association qu'au sein du secteur sanitaire, social et médico-social
- La mise en lumière des initiatives créatrices de liens et de progrès, à différents niveaux, afin qu'elles puissent servir à tous et inspirer de nouvelles idées
- Le dialogue pour s'harmoniser et avancer



Les enjeux de l'Association Quatre Vaulx les Mouettes

MENER UNE ACTION ORIENTEE VERS LE BIEN COMMUN ET L'INTERET GENERAL

Convaincue que la solidarité rend plus fort collectivement et individuellement, l'Association promeut la mutualisation des forces individuelles, l'entraide dans un esprit de confiance, afin de progresser pour le bien-être et l'épanouissement des personnes.

Aussi, pour l'Association Quatre Vaulx les Mouettes, mener une action orientée vers le bien commun et l'intérêt général consiste à :

- Témoigner au nom des personnes que l'Association représente,
- Prendre sa place en tant qu'Association et ainsi contribuer à la transformation de la société,
- Faire entendre sa voix, individuellement ou au sein de collectifs, pour une politique d'action sociale la plus équitable possible,
- Utiliser de manière responsable les fonds publics qui lui sont confiés
- Participer à l'aménagement du territoire.

Pour cela l'Association s'appuie sur :

- Sa gouvernance, la place et le rôle des différentes instances associatives définies dans les statuts et le règlement intérieur de l'Association
- Les administrateurs bénévoles et les professionnels selon leurs missions spécifiques
- Les associations des familles ainsi que sur son réseau et ses partenaires

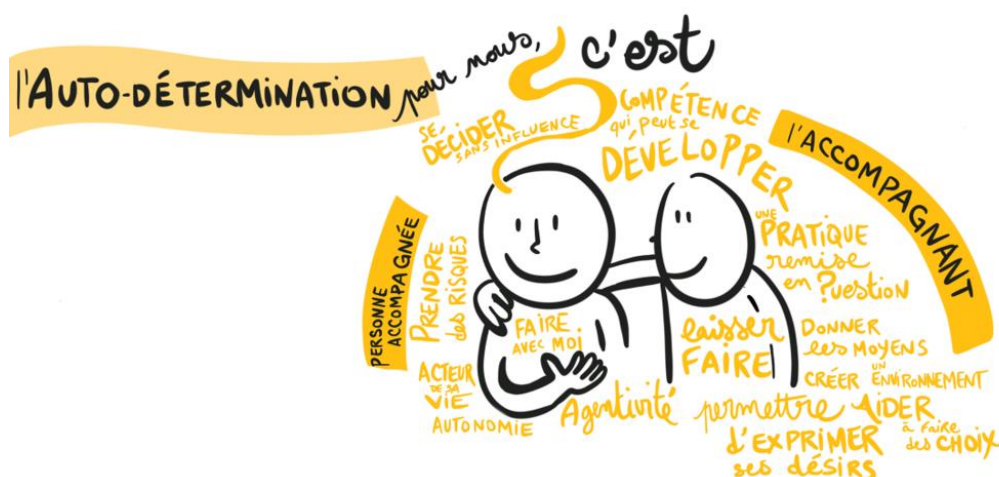


DEVELOPPER LA CAPACITE D'AUTODETERMINATION DES PERSONNES

Convaincue que la participation des personnes aux décisions qui les concernent est essentielle, l'Association entend qu'elles aient les moyens de faire des choix.

Aussi, pour l'Association Quatre Vaulx les Mouettes, développer la capacité d'autodétermination des personnes consiste à :

- Favoriser le pouvoir d'agir et de décider avec le moins d'influences extérieures possible
- Permettre à chacun de faire des choix en fonction de ses capacités
- S'autoriser à être soi-même, à décider et à assumer des choix pour soi avec ses aspirations
- Développer ses compétences et ses capacités en utilisant les ressources nécessaires pour y arriver
- Prendre des risques, expérimenter, avoir le droit à l'erreur et pouvoir réessayer si besoin
- Assumer ses choix, ses décisions et ses devoirs



Pour cela l'Association s'appuie sur :

- La loi du 2 janvier 2002 et ses outils garantissant le droit des personnes
- Un accompagnement basé sur le respect, l'écoute, l'observation, l'évaluation des capacités, une connaissance globale de la personne
- La participation des personnes aux instances facilitant l'expression, et pour les décisions qui les concerne, notamment à l'élaboration d'un projet personnalisé qui soit réalisable, balisé et réinterrogé régulièrement,
- L'encouragement, le soutien à apporter aux personnes pour qu'elles réussissent à réaliser leurs projets ainsi que la valorisation de ce qu'elles entreprennent
- La reconnaissance des capacités de la personne et son droit à la compensation
- L'aptitude à vivre avec les autres et à les prendre en compte,
- Le développement des pratiques professionnelles permettant de définir les possibles, grâce entre autres, aux formations
- La créativité et la diversité des activités proposées qui permettent de faire surgir des capacités et des envies, des situations qui permettent d'inventer, d'expérimenter par exemple le travail en ESAT

- Les outils facilitant la communication (le Facile A Lire et à Comprendre, les outils numériques, etc.)

ADAPTER ET FAIRE EVOLUER L'OFFRE DE L'ASSOCIATION

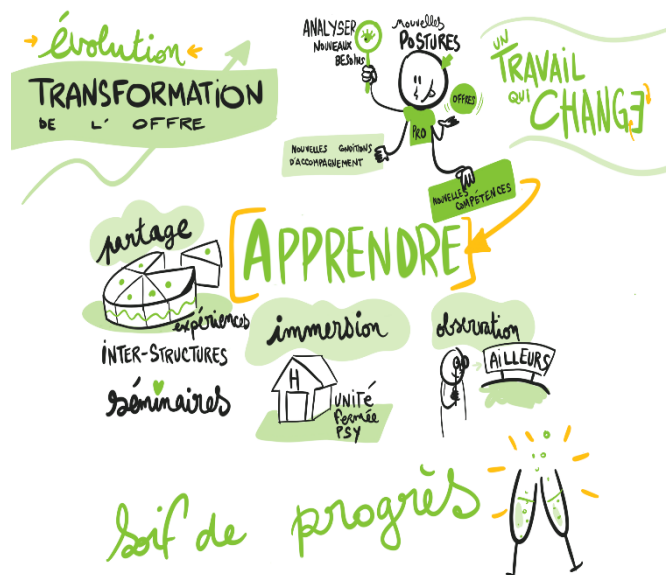
Au niveau politique, l'évolution de l'offre d'accompagnement vise à sécuriser les parcours quel que soit le lieu de vie choisi, et surtout à garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes. Ceci, en développant son accès effectif aux apprentissages, à la formation et l'emploi, à la santé, au logement et à toutes activités favorisant sa pleine participation à la vie sociale.

Pour l'Association, cette évolution s'inscrit dans un mouvement visant à adapter l'accompagnement aux besoins et aux demandes de la personne tout au long de sa vie et de son parcours. La poursuite de l'adaptation et de l'évolution de l'offre de l'Association consiste à :

- Accélérer le décloisonnement entre les établissements et services au sein de l'Association,
- Renforcer la cohésion des équipes,
- Innover, expérimenter des parcours variés au sein de l'Association et avec d'autres partenaires,
- Reconnaître et prendre en compte toutes les facettes des besoins des personnes
- Ajuster régulièrement les parcours en fonction des besoins de la personne accueillie, en acceptant les situations atypiques
- Associer les familles

Pour cela l'Association s'appuie sur :

- L'agilité dans l'organisation et la possibilité d'intégration de parcours atypiques
- Le développement de l'accueil temporaire et séquencé
- Les compétences des professionnels, des personnes accompagnées et des familles
- La mise à disposition du plateau technique à différents partenaires
- Les avancées scientifiques et l'évolution des connaissances médicales, paramédicales, pédagogiques, etc.
- Le partage d'expériences et le retour d'expériences
- La recherche de financements adaptés



AGIR POUR UNE DEMARCHE PLUS INCLUSIVE

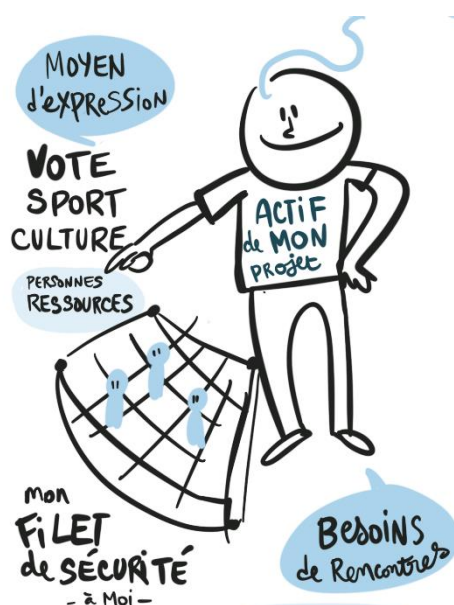
Une démarche inclusive facilite l'accès de tous au droit commun dans les respects des droits fondamentaux dont la liberté de choix ...

C'est ainsi la possibilité pour chaque citoyen qui le souhaite :

- D'avoir accès à l'ensemble des services (emploi, éducation, santé, culture, sport, logement...), quels que soient ses différences, son lieu de vie, son état de santé...
- D'être acteur de son parcours de vie et de soins,
- De participer au projet collectif de notre société,
- D'échanger avec les autres,
- D'avoir et de prendre la parole quel que soit le mode d'expression,
- De faire des choix, et notamment de dire non.

Aussi pour l'Association Quatre Vaulx Les Mouettes, promouvoir une démarche plus inclusive consiste à :

- Participer à la transformation globale d'une société qui n'exclut pas, qui s'adapte aux besoins de tous,
- Permettre aux personnes en situation de vulnérabilité d'accéder et d'exercer leurs droits, d'être plus acteur de leur vie,
- Accepter les différences, vivre les uns avec les autres et non les uns à côté des autres,
- Mettre les moyens nécessaires en face des besoins



Pour cela L'Association Quatre Vaulx les Mouettes s'appuie sur :

- La mise en œuvre de projets personnalisés et collectifs
- L'accompagnement à l'exercice des droits et des libertés (droit de vote, participation CVS, réunion PPI, accompagnement pour la vie affective et sexuelle, accompagnement vers la vie extérieure, accompagnement pour aller vers des commerces de proximité, etc.)
- La posture facilitatrice des professionnels
- Le développement de la démarche inclusive vers le milieu scolaire, vers la formation professionnelle et l'emploi ordinaire,
- L'accès au droit commun (aux soins, aux loisirs, à la culture, au sport, au culte, à l'information, etc....)

Les Ambitions de l'Association Quatre Vaux les Mouettes

L'Association Quatre Vaux les Mouettes a des atouts :

C'est une association, structurée, dynamique gérée avec rigueur dans une logique de proximité ; elle a la capacité d'innover et d'aller de l'avant.

Sa volonté d'ouverture et de partage lui permet une bonne intégration et une bonne connaissance des acteurs du secteur médico-social, social et sanitaire, et aussi du monde de l'entreprise, sur son territoire.

Sa gouvernance est claire et respectée. Les administrateurs ont des compétences diverses, ils sont investis, pragmatiques et œuvrent de façon solidaire pour le même objectif, le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de vulnérabilité ainsi que la pérennité de l'action de l'Association.

Cette action, menée sur le terrain par des professionnels qualifiés et investis, est reconnue par les autorités publiques, les collectivités locales. Elle est aussi bien repérée par les acteurs médico-sociaux, sociaux et sanitaires du territoire.

Les synergies entre la structure technique et la structure politique de l'Association sont constructives. Ceci, grâce à l'attention portée à la qualité des relations et du dialogue entre les différentes parties prenantes de l'Association, aux relations avec les personnes accompagnées et leurs familles, au climat social.

Elle doit aujourd'hui faire face à de grands enjeux.

Pour y répondre, elle va s'appuyer sur des opportunités et ses atouts, dont sa confiance en l'avenir.

Ambition n°1

DEVELOPPER ENCORE DAVANTAGE LA DEMARCHE INCLUSIVE

- Intégrer des missions de facilitateur de l'inclusion dans les métiers de l'accompagnement
- Faire du sur-mesure et s'assurer que la personne adhère à son projet
- Développer l'information auprès des différentes parties-prenantes,
- Renforcer la formation des professionnels (par exemple : aux outils de communication, le FALC : facile à lire et à comprendre), etc.).
- Aller vers la société de façon à faire évoluer son regard et ses attitudes face au handicap
- Toujours être focalisé sur le bien-être et l'épanouissement des personnes et ne pas faire de « l'inclusion » à tout prix
- Intensifier le travail en réseau, favoriser le décroisement par l'ouverture institutionnelle, des rencontres familles/personnes accompagnées, des informations sur les droits et la possibilité de choix, ...

C'est quoi le monde ordinaire ?

Ambition n°2

ETRE ACTIF DANS L'EVOLUTION DE L'OFFRE

- Développer les partenariats et améliorer la fluidité entre les différents secteurs (milieu ordinaire, psychiatrie, santé, social, médico-social)
- Favoriser la connaissance et l'appropriation de cette évolution auprès des différentes parties prenantes.
- Moduler les accompagnements, permettre la transversalité dans les projets, mutualiser les prestations inter établissements pour une réponse globale et respectueuse des souhaits et des besoins des personnes,
- Recourir aux nouvelles technologies



Ambition n°3

PROMOUVOIR L'AUTODETERMINATION

- Mettre en place les moyens pour que les personnes accueillies soient encore davantage partie prenante de l'association et de son projet
- Informer les familles de ce qu'est l'autodétermination et cela dès le début de l'accompagnement de façon à faciliter les échanges et la confiance réciproque
- Accentuer l'effort de formation des professionnels, des personnes accompagnées et des familles au concept d'autodétermination afin de faciliter le pouvoir d'agir des personnes accompagnées
- Adapter les outils de communication de façon à ce qu'ils soient harmonisés au sein de l'Association et ajustés aux besoins des personnes accompagnées
- Mettre en place un espace de réflexion permettant d'aborder les situations sensibles



Ambition n°4

DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ASSOCIATIVE

- Faire connaître son projet, tant à l'interne qu'à l'externe pour associer davantage toutes les parties prenantes et de nouveaux acteurs aux réflexions de l'Association.
- Poursuivre le travail sur l'image de l'Association et de ses établissements et services,
- Harmoniser et développer sa communication, créer de nouveaux outils,
- Montrer et partager son savoir faire,
- Valoriser les actions de l'Association,
- Promouvoir ce qui est réalisé par les personnes accompagnées



Ambition n°5

PARTICIPER AU DYNAMISME DU TERRITOIRE

- Renforcer les coopérations et les mutualisations avec des partenaires qui partagent des valeurs qui favorisent de façon continue, un accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité (Handicap 22, etc.).
- Créer les conditions nécessaires à de nouvelles coopérations au service des personnes accompagnées (Education nationale, entreprises et collectivités, services publics de l'emploi, associations sportives et culturelles, etc.).
- Participer aux instances visant le décloisonnement et la complémentarité entre le secteur sanitaire, social et médico-social (Communauté Professionnelle des Territoires de Santé, Dispositif d'Appui à la Coordination, Groupements Hospitaliers de Territoire, etc.).
- S'investir dans les instances de démocratie sanitaire sur le territoire d'intervention de l'Association (Conseil Territorial de Santé, Conseil départemental Citoyenneté et Autonomie, Commission Régionale Santé et Autonomie, Commission accessibilité, etc.).
- Participer aux travaux et à la gouvernance des unions et fédérations auxquelles l'association adhère (URIOPSS Bretagne, CREA, ANDICAT...).



Ambition n°6

AGIR AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DURABLE

- Poursuivre la gestion raisonnable des fonds, en majorité publics, nécessaires à l'action de l'Association pour les personnes en situation de vulnérabilité,
- Diversifier les sources de financements : mécénat, dons, subventions...
- Créer les conditions d'une labellisation « Responsabilité Sociétale des entreprises ».
- Porter une attention particulière à la qualité du dialogue social, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la Qualité de vie au Travail des professionnels.



L'Association Quatre Vaulx-Les Mouettes : Plus de 50 ans d'histoire

Le parcours de l'Association 4 Vaulx les Mouettes est marqué par l'engagement fort de personnes de conviction, l'innovation, l'adaptation et la solidarité de ses membres.

L'engagement de personnes de conviction

L'origine de L'Association « 4 Vaulx – Les Mouettes », remonte aux années 1912. Dès cette époque le préfet et un médecin, le docteur Chambrin, Maire de Plancoët et Conseiller Général³ se mobilisent pour lancer un projet d'une école dite de perfectionnement. Leur objectif, l'ouvrir à des enfants souvent pauvres et orphelins et pour certains en incapacité d'intégrer les écoles ordinaires. Ce projet, particulièrement précurseur à une période où l'école obligatoire pour tous peine à être appliquée, attendra cependant la fin de la première guerre mondiale pour voir le jour.

Il est porté et mis en œuvre par la Congrégation de la Divine Providence dont la Maison Mère⁴ est située à Créhen et plus particulièrement par Mère Madeleine, principale cheville ouvrière de tous les projets et innovations qui suivront.

En 1919, les religieuses ouvrent une première classe dans les locaux de la Maison Mère.

En 1935, elle est transférée à Dinan et complétée par de nouvelles classes pour former « l'Ecole de Rééducation de Dinan⁵ ». Les religieuses formées en Belgique à l'enseignement spécial font fonctionner l'école connue et reconnue pour son action novatrice.

En 1936, une section spécialisée pour les enfants dits non scolarisables est ouverte. Ces enfants de tous âges sont aidés individuellement et accompagnés de jour comme de nuit.

Très vite cette section appelée « Garderie La Providence » devient trop petite pour satisfaire les demandes. Appuyée par un médecin, le Docteur Godard, Mère Madeleine, décide de chercher un lieu qui permettra à la fois d'agrandir la section « Garderie La Providence » et aussi d'offrir un lieu de vacances aux autres enfants de l'Ecole de Rééducation.

Pour ce faire, en 1950, la Congrégation acquiert la propriété d'un prêtre sur laquelle existent des bâtiments d'une ancienne colonie de vacances. Cette propriété se situe au bord de la plage de Quatre Vaulx à Saint Cast le Guildo, siège actuel de l'Association 4 Vaulx Les Mouettes. Elle peut être acquise grâce à l'avance consentie par les parents sur le prix payé pour la pension des enfants de la « Garderie La Providence ». Cette maison fonctionne au départ comme annexe de celle de Dinan et à titre expérimental. Elle est dirigée par Mère Madeleine qui vient régulièrement sur place.

En 1953, la structure est autorisée par le Préfet sous la dénomination de Centre D'Adaptation Psychomotrice et de Reclassement Social et devient ainsi un établissement médico-social.

Dès 1961, le centre est agrandi. On compte alors 250 enfants à Dinan et 115 à Saint Cast le Guildo.

En 1967, pour faire face aux évolutions socio-économiques et réglementaires, les sœurs décident de passer le relais et de créer une association afin de poursuivre le développement de l'œuvre.

³ Le Docteur Chambrin est par ailleurs le premier à s'intéresser aux propriétés de l'eau de source de Plancoët, il obtient en 1928 sa reconnaissance comme eau minérale naturelle.

⁴ Dans une Congrégation religieuse catholique, la Maison Mère désigne le lieu originel de la Congrégation.

⁵ L'école de Rééducation de Dinan deviendra des années plus tard l'Institut Médico Educatif les Vallées

Elles sollicitent alors des parents d'enfants et des personnes portant depuis toujours un intérêt à leur projet. Ces habitants de Saint Cast et des environs vont, de façon désintéressée, donner de leur temps et mettre leurs compétences au service de l'Association Les Mouettes créée le 23 juillet 1967 pour gérer le Centre de Saint Cast.

Une autre association est créée à la suite pour gérer l'Ecole de rééducation qui deviendra l'actuel IME Les Vallées à Dinan.

En 1968, le Centre de Saint Cast le Guildo devient véritablement autonome avec une direction distincte de l'Ecole de rééducation de Dinan. Une religieuse, Sœur Yvette Bodin, est nommée à ce poste.

En 1975, le premier directeur laïc, Jean-Yves Béchu, est nommé directeur du Centre D'Adaptation Psychomotrice dit CAPM qui accueille 50 enfants et jeunes de moins de 20 ans. Avec le Conseil d'Administration il engage l'évolution du Centre.

Durant cette période, publication de quelques grands textes clés :

Décret n°56284 et des annexes 24 en 1956, fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés pour enfants inadaptés.

Loi du 23 novembre 1957 posant le principe légal du travail protégé et instituant d'une part la dénomination des « Centres d'Aide par le Travail » et d'autre part, la reconnaissance de « Travailleur Handicapé ».

15 mars 66, signature de la Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées.

1967, le diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES) est officiellement institué par un décret.

Lois du 30 juin 1975, lois relatives pour l'une, à l'action sociale et médico-sociale et pour l'autre, à la situation des personnes handicapées.

L'adaptation permanente et l'innovation

Au début des années 1980, certains jeunes atteignent l'âge de fin de scolarité ou d'accueil dans la section de préapprentissage du CAPM. Tous ne sont pas en capacité de travailler en milieu ordinaire et se retrouvent sans solution. En effet, aucune structure adaptée de type CAT⁶ n'existe sur le territoire. Afin de permettre à ces jeunes en situation de handicap de s'insérer dans la vie sociale par le travail, les membres de l'Association mettent en commun leurs compétences et leur énergie au service de la réalisation du projet de création d'un CAT.

En juillet 1985, le CAT 4 Vaulx-Jardin ouvre ses portes, permettant ainsi l'intégration professionnelle de 60 adultes en situation de handicap. D'abord implanté sur le site du CAPM, il est transféré en 1989 sur la commune de Corseul au lieu-dit « Coëtffinet ».

⁶ CAT : Centre d'Aide par le Travail ces CAT prennent la dénomination d'ESAT Etablissement et Service D'aide par le Travail

La structure va s'engager avec les travailleurs handicapés dans un projet d'envergure particulièrement novateur. Jacques Mazé, ingénieur à 4 Vaulx-Jardin met en effet au point et développe un process unique de valorisation des algues par compostage qui lui vaut notamment une position d'expert auprès du groupe scientifique européen sur la valorisation des algues. Suite à de nombreux travaux de recherche, des collaborations sont engagées avec des organismes techniques tels que l'ADEME⁷ ou le CNRS-IFREMER⁸, et font l'objet de publications scientifiques internationales. Ce savoir-faire aboutit à la création d'une filière de fabrication de compost, terreaux, paillage. D'autres savoir-faire en maraîchage biologique, jardinage et entretien d'espaces verts, vente des produits (légumes, compost, terreaux) sont dans le même temps développés.

Parallèlement, en 1985, afin de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap en dehors du temps de travail sont créés :

- Un service de tutelles visant à mettre en œuvre des mesures judiciaires destinées à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts⁹
- Un Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social. Au départ, dispersé sur plusieurs sites, le centre d'hébergement est regroupé à Plancoët en 2001.

En 1987, l'Association reçoit le prix de l'innovation sociale de la Fondation du Crédit Coopératif qui récompense des initiatives originales et exemplaires, à forte plus-value économique, sociale, culturelle, technologique mises en œuvre par les organismes régionaux de l'économie sociale (associations, entreprises coopératives, mutuelles, ...).

Les années 1990 seront des années de spécialisation du CAPM et de diversification avec la création de nouveaux établissements et services.

Le CAPM est alors composé uniquement d'un IME comprenant une section d'éducation et d'enseignement spécialisé, une section d'initiation et de première formation professionnelle, d'une section pour jeunes avec handicaps associés.

L'objectif étant de toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes accueillies et de leurs familles, un nouveau service et un nouvel établissement sont créés :

En 1991, le SESSAD, Service d'Education Spécialisé de Soins A Domicile, est mis en place à Lamballe permettant à des enfants en situation de handicap de vivre près de leurs parents et d'être scolarisés sur leur territoire de vie.

Afin de venir en aide aux familles d'enfants en situation de handicap lourd, une section d'accueil pour enfants et adolescents polyhandicapés est ouverte.

En 1995, les enfants et adolescents de cette section sont accueillis dans des locaux neufs. L'agrément ne sera officialisé qu'en 1999 au moment de la restructuration globale du CAPM. Cette fois encore l'Association a fait preuve d'audace.

Pour les adultes, un nouvel établissement est créé.

Certaines personnes en situation de handicap ne peuvent pas ou plus travailler, même en milieu protégé. Une expérience d'accompagnement spécifique est menée par l'Association dans une maison appartenant à la Congrégation. Des activités adaptées aux capacités des personnes sont notamment proposées.

En janvier 1992, grâce à la mobilisation des familles, des administrateurs, des bénévoles, des instances politiques, l'Association réussit à pérenniser l'expérimentation. Un foyer de vie pouvant

⁷ ADEME Agence de Développement de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie

⁸ CNRS : Centre national de Recherche Scientifique, IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

⁹ Ce service de tutelles est transféré en 2008 à l'Association de Protection des Majeurs 22.

accueillir 21 résidents : 17 en hébergement permanent, 4 en accueil de jour ouvre ses portes à Créhen au lieu-dit « Le Vaugourieux ». Les locaux sont ceux d'une ferme restaurée, propriété de la Congrégation de la Divine Providence.

Dans le même temps, la Direction Générale de l'Association est autorisée par décision ministérielle en décembre 1991, mais sans financement supplémentaire.

Le directeur du CAPM est nommé Directeur Général par le Conseil d'Administration.

L'Association dispose ainsi d'un siège bien distinct des établissements. Il est composé au départ de trois professionnels, un Directeur Général, un Directeur Général Adjoint et un comptable.

Situé au départ dans les locaux du CAPM il est transféré en 1996 dans des locaux distincts.

Toujours en 1991, l'Association se lance dans une activité qu'elle connaît peu, la formation et l'insertion professionnelle.

L'objectif est de développer, dans la ferme de Montafillan acquise par l'Association, des formations qualifiantes dans le domaine de la culture légumière et de l'élevage de porcs biologiques. Là encore, ce projet fait suite à une expérimentation menée depuis 1991 sur le site et sous l'impulsion du CAT 4 Vaulx jardin. L'objectif initial était de permettre à des travailleurs handicapés de se former sur deux ans au métier d'ouvrier maraîcher en agrobiologie avec passage d'un CAP.

Cette nouvelle aventure, faute entre autres de soutien, s'avère être un fiasco financier et l'activité est stoppée en 1998. La ferme est vendue.

A la suite, une crise institutionnelle et financière grave ébranle l'Association. Elle se solde entre autres fin 1998 par le licenciement du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, la démission de l'ensemble du Conseil d'administration.

La capacité à se mobiliser pour surmonter les difficultés

Très vite un nouveau Conseil d'Administration se constitue sous l'impulsion de la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence de Créhen. Sœur Elodie Maitrallain devient Présidente, Nicole Debray est élue Vice-Présidente. Elle deviendra Présidente trois ans plus tard.

Henri BREHINIER, Directeur du CAPM, est nommé au poste de Directeur Général.

Malgré les difficultés, en dépit de la confiance entamée entre l'Association et l'ensemble des parties prenantes, les administrateurs avec la Direction Générale et les directeurs des établissements se mobilisent pour surmonter la crise et garder le cap : poursuivre l'action afin de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement digne favorisant leur épanouissement.

Les instances politiques de l'Association se renforcent, se réunissent au moins une fois par mois et dès 2001 de nouveaux projets voient le jour :

L'Association change d'appellation et prend la dénomination actuelle Association Quatre Vaulx Les Mouettes

Un premier projet associatif est formalisé à la suite.

Le 30 juillet 2001, le nouveau Centre d'hébergement et d'accompagnement social est ouvert à Plancoët

En 2002, l'Association ouvre un Service d'Accueil de Travail Adapté afin de répondre aux besoins de travailleurs nécessitant l'aménagement de leur temps de travail du fait de leur âge, de leurs problèmes de santé ou de la diminution de leurs capacités ou de leur intérêt au travail. Ce dispositif

permet aux personnes concernées de partager leur temps entre travail et activités variées stimulantes et valorisantes. Cela permet aussi de préparer les personnes les plus âgées au temps de la retraite.

En 2005, un nouveau foyer de vie, Le val Quilloury est ouvert à Plénée Jugon.

En 2008, l'Association participe à la création et au fonctionnement du Collectif Handicap 22.

En 2009, Le SAVS, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, est officialisé après plusieurs années de fonctionnement sans reconnaissance administrative et financière. Ce service est destiné à des personnes qui après un temps d'hébergement au foyer d'hébergement sont en capacité de vivre en autonomie à l'extérieur avec l'appui régulier de professionnels.

En 2010, la réhabilitation et l'agrandissement de l'IME du CAPM sont enfin finalisés après une dizaine d'années de négociation et de travaux.

En 2011, à la suite du départ à la retraite du Directeur Général, un Directeur Général venant de l'extérieur de l'Association, Lionel Bruneau, est recruté.

La même année, une nouvelle Présidente, Sylvie Greverath, est élue par le Conseil d'Administration.

En 2013, le Directeur Général et la Présidente initient une réflexion sur la bientraitance avec les administrateurs. Cela aboutit à l'élaboration d'un guide de bientraitance associative à destination des salariés afin de leur apporter soutien et conseil dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Plus globalement, tout au long de ces années de reconstruction, les administrateurs ont particulièrement à cœur de développer le dialogue social, la transparence et plus particulièrement le respect des droits et de la dignité des personnes accueillies. Impliqués dans la vie des établissements et services, ils participent notamment activement aux démarches interne et externe d'évaluation de la qualité des prestations.

Durant cette période, publication de quelques grands textes clés :

Loi du 2 janvier 2002 qui rappelle notamment l'obligation du respect des droits des usagers dans les structures sociales et médico-sociales et institue des outils obligatoires afin de garantir l'exercice de ces droits.

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La loi rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées, donne une définition du handicap et permet des avancées sur les thèmes de l'accueil des personnes handicapées, le droit à compensation, les ressources, la scolarité, l'emploi, l'accessibilité, la citoyenneté et la participation à la vie sociale. Enfin cette loi voit la transformation de l'appellation des CAT qui deviennent ESAT, Etablissement et service d'aide par le travail.

Loi du 21 juillet 2009 dite loi HPST, Hôpital Patient Santé et Territoire. Cette loi réunit le secteur sanitaire et médico-social et crée notamment les ARS, Agence Régionales de Santé dont une des missions est de réguler l'offre de santé sur une région et de répartir la dotation budgétaire régionale pour la partie soin des structures sanitaires et médico-sociales. Les ESAT bien que n'ayant pas de dotation pour les soins entrent malgré cela dans le champ de compétence de l'ARS.

Rapport Piveteau en 2014 « Zéro sans solution » : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches, pierre angulaire des nouveaux dispositifs à l'œuvre dans le secteur du handicap visant réponse accompagnée pour tous.

Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

Les positions en 2017 et en 2021 du Comité des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées sur la politique de la France et ses points d'amélioration à apporter en faveur de l'inclusion des personnes handicapées.

L'enthousiasme pour relever de nouveaux défis

Fin 2015, l'association est sollicitée par l'association « Les amis de Bel Air » en vue d'un transfert de gestion de ses 2 établissements.

Dès 1966, l'association « Les amis de Bel Air » s'est mobilisée sur l'accompagnement des personnes épileptiques pharmaco-résistantes avec troubles associés. Leur action a mené à la création d'un établissement pour enfants (IME en 1966) puis à celui d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM en 1996).

Cette démarche a abouti à une fusion-absorption de l'association les « Amis de Bel Air » par l'association « Quatre Vaulx – Les Mouettes » en Juillet 2016 avec un transfert de gestion des 2 établissements en Septembre 2016.

Fort de cette fusion, l'Association « Quatre Vaulx – Les Mouettes » accompagne et accueille alors plus de 450 personnes en situation de vulnérabilité et salarie plus de 270 salariés.

A l'heure d'une concurrence accrue, de dotations budgétaires limitatives, d'une incitation forte au travail en réseau et en partenariat, l'Association Quatre Vaulx les Mouettes est à un nouveau tournant.

Pour y parvenir, elle met à jour son projet associatif.

Ainsi l'Association Quatre Vaulx Les Mouettes :

- Rappelle son parcours, ses convictions et son attachement à ses valeurs,
- Pose ses principes d'actions et les conditions de réussite de leur mise en œuvre,
- Définit ses ambitions associatives pour l'avenir.

« Sa force réside à la fois dans la combinaison harmonieuse et complémentaire des énergies et des compétences rassemblant les bénévoles, les salariés, les partenaires et les personnes accompagnées, et aussi dans son état d'esprit positif et responsable » ¹⁰

¹⁰ Extrait du discours des Vœux 2014 prononcé par Sylvie Greverath, Présidente de l'Association Quatre Vaulx Les Mouettes